



Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

24 | mars 2010

Faut-il « désoccidentaliser » l'humanitaire ?

L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental

Marie Bazin, Antoine Fry et Pierre Levasseur



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/humanitaire/696>

ISBN : 978-2-918362-42-5

ISSN : 2105-2522

Éditeur

Médecins du Monde

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2010

ISSN : 1624-4184

Référence électronique

Marie Bazin, Antoine Fry et Pierre Levasseur, « L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental », *Humanitaire* [En ligne], 24 | mars 2010, mis en ligne le 04 juin 2010, consulté le 24 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/696>

Ce document a été généré automatiquement le 24 octobre 2022.

Tous droits réservés

L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental

Marie Bazin, Antoine Fry et Pierre Levasseur

- 1 En matière d'aide humanitaire d'urgence, l'omniprésence quasi-exclusive des ONG du Nord dans toutes les régions du monde traduit un véritable monopole occidental. Un tel monopole passe la plupart du temps pour « normal » tant la conception de l'humanitaire qui le sous-tend est littéralement « occidentale », c'est-à-dire liée à l'histoire de l'Occident et aux valeurs qui s'y rattachent. On peut même se demander dans quelle mesure l'humanitaire ne représente pas dans l'inconscient collectif de nos sociétés la continuation de cette « mission civilisatrice » dont l'Occident s'est longtemps cru le porte-étendard. De manière plus factuelle, il ne fait pas de doute que l'humanitaire présente une double caractéristique de plus en plus problématique : une aide du Nord essentiellement orientée vers le Sud et une dépendance de celui qui est aidé envers celui qui aide.

Péché d'ethnocentrisme

- 2 Philippe Montois explique que les valeurs occidentales ont ainsi tendance à être considérées comme universelles par les acteurs humanitaires. La réappropriation et la diffusion de ces valeurs participent alors de l'uniformisation des pratiques des ONG et de l'exclusion des acteurs non-occidentaux¹. Selon Bernard Hours, les humanitaires utilisent des concepts tels « *l'universalité des droits de l'Homme, la construction de l'autre comme une victime, et l'ingérence comme droit d'accès non négocié aux victimes* » pour s'imposer dans le champ de l'aide internationale et établir leur monopole². Or, l'utilisation même de ces concepts est problématique. Par exemple, l'universalité des droits de l'Homme est revendiquée par les humanitaires bien que, dans le cadre d'une intervention humanitaire, les personnes aidées ne soient pas considérées comme des sujets actifs mais des victimes abstraites, impersonnelles, comme un ensemble de

bénéficiaires. La relation inégale et non-réciproque favorise l'exclusion d'acteurs non-occidentaux. Il est intéressant de souligner que cette idée d'une indissociabilité entre l'humanitaire et l'Occident est entretenue par les médias, mais aussi la littérature : ils passent sous silence les initiatives locales au profit de l'action des ONG occidentales. Dans certains ouvrages, l'origine des ONG humanitaires n'est même pas précisée puisqu'elles sont considérées *de facto* comme occidentales.

Diktat de l'argent et de la bonne gouvernance

- 3 Le monopole des ONG occidentales sur le monde humanitaire s'exerce de manière beaucoup plus directe grâce à la suprématie économique des pays occidentaux. L'aide humanitaire internationale est aujourd'hui principalement financée par le monde occidental. Selon le *Good Humanitarian Donorship (GHD)*, les plus gros donateurs au monde sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les membres du *GHD* ne sont d'ailleurs que des pays ou organisations occidentaux (pays de l'Union européenne, Commission européenne, Norvège, Suisse, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Le rapport 2009 de *Global Humanitarian Assistance (GHA)* présente de son côté les derniers chiffres en matière de financement de l'aide humanitaire³. Les pays donateurs y sont divisés en deux groupes, selon leur appartenance au *Development Assistance Committee (DAC)* de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Ainsi sur 9 milliards dépensés dans l'aide humanitaire d'urgence en 2007 (dont 25 % alloués aux ONG), 8,7 milliards provenaient de pays membres du DAC-OCDE, les quelque 300 millions restant venant des pays non-membres, essentiellement l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Corée du Sud. L'Afrique est le premier continent bénéficiaire de cette aide humanitaire, à travers les interventions de l'ONU, du CICR et des ONG. En 2007, 17 % du total de l'aide humanitaire d'urgence était consacré au Soudan, 11 % à la Palestine, 5 % à la République Démocratique du Congo (RDC). L'analyse du financement et des bénéficiaires de l'aide humanitaire reflète donc parfaitement notre conception verticale de l'humanitaire : du Nord vers le Sud.
- 4 La marque de l'Occident sur l'aide humanitaire internationale est renforcée par la diffusion d'un mode de gouvernance spécifique par les bailleurs de fonds et les ONG. Les bailleurs imposent aux ONG un fonctionnement basé sur la rationalité, l'efficacité, l'approche stratégique, la « bonne gouvernance ». Autant de critères et d'éléments occidentaux qui deviennent omniprésents dans le monde de l'humanitaire, comme en atteste le développement de la littérature sur le management des ONG. Pour les ONG non-occidentales, une telle normalisation s'avérerait très coûteuse à la fois en temps et en argent, alors même que ces ONG sont souvent exclues des circuits de financement internationaux. Ce mode de gouvernance est un corollaire de la production de normes et de règles. Les codes de conduite, chartes humanitaires et autres conventions foisonnent et ces règles à vocation universelle sont établies par les ONG occidentales. On peut citer notamment le projet Sphère, la norme HAP de redevabilité humanitaire et de gestion de la qualité, ou encore le groupe URD qui a développé la méthode Compas Qualité. L'adoption et le respect de ces codes deviennent peu à peu une condition *sine qua non* pour obtenir des financements. Le *DFID* britannique et les gouvernements australiens et suédois, par exemple, conditionnent l'attribution de leurs aides à l'adhésion au projet Sphère. Établir des règles pour l'aide humanitaire internationale

n'est pas négatif en soi, à condition qu'une diversité réelle d'acteurs participe à cette démarche.

Les effets du monopole

- 5 La première des conséquences de la mainmise de l'Occident sur la projection humanitaire s'exprime par la sélection des situations qui méritent une intervention et leur hiérarchisation. Le simple fait de considérer un théâtre d'action prioritaire sur un autre ne fait-il pas intervenir des référents fondamentalement occidentaux ? Et si une situation de crise mérite plus d'attention des ONG internationales qu'une autre, n'est-ce pas parce qu'elle correspond davantage aux principes et idéaux que les acteurs humanitaires diffusent par leur action ? Sur ce point, la relation de dépendance de certaines ONG aux bailleurs de fonds peut être déterminante dans leur stratégie d'action. Ils imposeront en effet une affectation des ressources en fonction des projets qui correspondent à leur philosophie, mais surtout à l'image qu'ils veulent dégager de leur implication. On en arrive à une situation où il faut que l'humanitaire se vende, et où les victimes ne sont plus, selon la formule de Bernard Hours, que des « *figurants passifs d'un marketing émotionnel* ». La mise en place d'un projet implique certes des choix qui sont par définition discriminants, mais c'est justement dans la gestion de ces choix que le monopole occidental s'exerce.
- 6 Le choix des partenaires locaux en est également une manifestation. L'intervention humanitaire du Nord vers le Sud a longtemps été caractérisée par une disqualification des acteurs locaux et des capacités endogènes. Fortes de leur expertise dans la gestion de l'urgence, les ONG internationales ne nient pas le fait d'avoir besoin de partenaires locaux mais conservent pour certaines une relation de subordination vis-à-vis de leurs homologues. Les formes de solidarité endogène, dont on ne saurait nier l'existence, disposent d'atouts précieux dont les acteurs occidentaux devraient s'inspirer. Mais la façon dont les ONG internationales conditionnent leur coopération avec les acteurs locaux à des critères préétablis prouve leur manque de perméabilité aux enseignements directement issus du terrain. Il arrive même que leurs exigences contribuent à créer de toutes pièces une société civile parallèle à la société civile endogène et qui correspond mieux à ses exigences de partenariat. L'exemple du Mozambique est sur ce point éclairant. Avec l'afflux des ONG internationales dans les années 1990 s'est créé un réseau d'ONG locales financées de l'étranger et parlant anglais en réunion. Ces ONG étaient dans une démarche permanente de mise en conformité avec les exigences des ONG du Nord, ce qui passait par l'adoption de programmes et méthodes pensés dans le monde développé. Les ONG internationales ont longtemps pensé que les ONG locales correspondant aux critères de partenariat représentaient la pierre angulaire de la société civile mozambicaine alors que la plupart des bénéficiaires ne se reconnaissaient pas en elle. L'intervention du Nord a donc fait cohabiter deux mouvances associatives locales, la première héritière d'une société civile ancestrale, la seconde, montée de toutes pièces pour correspondre aux attentes des ONG du Nord et donc des bailleurs. Cette tendance illustre un manque patent de reconnaissance de la part de l'Occident du droit à la divergence en termes de conceptualisation comme d'action. L'application rigoureuse de critères de sélection exclut tout un pan de la société endogène pourtant reconnue par la population comme pleinement légitime.

- 7 Autre tendance lourde observée dans les modes d'action des ONG internationales : vouloir agir auprès des bénéficiaires sans impliquer l'État ou les autorités locales jugées corrompues et donc indignes d'être impliquées. Cette volonté de vouloir faire vivre ces principes d'intégrité et de transparence n'est pas une surprise en soi mais l'expérience montre qu'une action d'urgence menée en coopération avec une structure étatique légitime a beaucoup plus de chance d'atteindre ses objectifs qu'une action qui chercherait au contraire à court-circuiter les autorités locales au nom de la bonne gouvernance.
- 8 La troisième manifestation du monopole occidental réside dans la diffusion de normes, méthodes et procédures pensées au Nord et à peine modifiées pour correspondre aux sociétés du Sud. La façon même dont l'action s'organise sur place correspond à des schémas d'action en accord avec la rationalité occidentale des ONG d'urgence. C'est ensuite au cours des formations et des tentatives d'éducation des populations locales que le modèle se diffuse avec plus ou moins de succès d'ailleurs. Sans parler de techniques de management typique des sociétés du Nord, l'Occident partage et parfois impose sa façon de penser tel ou tel problème ainsi que les solutions qui l'accompagnent. La promotion de certains remèdes médicaux entre dans le cadre d'une culture médicale occidentale que l'on pense à tort ou à raison universalisable de par ses performances. Le monopole sur la production et la diffusion de ses normes passe par les centres de formation des humanitaires occidentaux où l'on apprend à de futurs acteurs de terrain à penser les problèmes et envisager des solutions.

Et les populations dans tout cela ?

- 9 En ce qui concerne la perception du travail des ONG par les bénéficiaires, qui est au cœur de l'action humanitaire, elle ne semble pas occuper une place prépondérante dans la conduite des actions de terrain. Même si des efforts considérables ont été consentis, la consultation des bénéficiaires reste parfois secondaire. L'une des réponses apportées à cette critique est le respect des valeurs qui, depuis l'origine, motivent l'action. Répondre à une demande directe des populations risque de placer l'ONG dans une situation de contradiction avec ses propres principes (liés aux droits de l'Homme notamment). Cet argument est recevable mais il n'en réside pas moins que des bénéficiaires non-consultés et peu écoutés auront une image négative de l'action menée et seront donc plus réticents à la coopération. Il en va donc du succès ou de l'échec du projet mis en place.
- 10 Au-delà du seul projet mis en place, le comportement des humanitaires étrangers peut en soi, être mal perçu par les bénéficiaires et conditionner leur adhésion. L'exemple de la RDC illustre parfaitement le type de décalage qui peut s'installer entre travailleurs humanitaires et bénéficiaires. Les Congolais se sentent en effet très éloignés des préoccupations d'Occidentaux retranchés dans le quartier sécurisé de Kinshasa et dont ils perçoivent la présence à travers le ballet des 4x4. Ces problèmes de perception négative ont une incidence directe sur la situation des humanitaires eux-mêmes. Avec la confusion grandissante entre humanitaires et militaires, et les méthodes parfois cavalières des ONG, il n'est pas rare de voir des acteurs de terrain devenir la cible d'une certaine hostilité. Les humanitaires parfois tenus responsables des désordres locaux sont contraints d'adopter des mesures de sécurité qui les coupent encore un peu plus de la population.

- 11 Au final, l'action humanitaire internationale gagnerait à se rendre perméable aux messages et enseignements des sociétés où elle se déploie. Il serait faux de penser que rogner sur les principes de fonctionnement élaborés en Occident mette en péril l'efficacité de l'intervention. Car seule l'acceptabilité finale des bénéficiaires permettra de juger du succès ou de l'échec d'une action.
- 12 1. Montois P., *De l'ethnocentrisme dans l'action humanitaire occidentale*, Action Solidarité Tiers-Monde, novembre 2006.
- 13 2. Hours B., *Humanitaire, Humanitaireries*, Sud/Nord, 2002 ; « Une morale très politique », *Le monde diplomatique*, septembre 2008.
- 14 3. *Global Humanitarian Assistance*, Rapport 2009, <http://www.globalhumanitarianassistance.org>
-

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie complémentaire :

Laetitia Atlani-Duault, *Au bonheur des autres, anthropologie de l'aide humanitaire*, A. Colin, 2009.

David Sanchez, *Interventions humanitaires ?*, Alternatives Sud, 2004.

RÉSUMÉS

En matière d'aide humanitaire d'urgence, l'omniprésence quasi-exclusive des ONG du Nord dans toutes les régions du monde traduit un véritable monopole occidental. Un tel monopole passe la plupart du temps pour « normal » tant la conception de l'humanitaire qui le sous-tend est littéralement « occidentale », c'est-à-dire liée à l'histoire de l'Occident et aux valeurs qui s'y rattachent. On peut même se demander dans quelle mesure l'humanitaire ne représente pas dans l'inconscient collectif de nos sociétés la continuation de cette « mission civilisatrice » dont l'Occident s'est longtemps cru le porte-étendard. De manière plus factuelle, il ne fait pas de doute que l'humanitaire présente une double caractéristique de plus en plus problématique : une aide du Nord essentiellement orientée vers le Sud et une dépendance de celui qui est aidé envers celui qui aide.

AUTEURS

PIERRE LEVASSEUR

Marie Bazin, Antoine Fry, Pierre Levasseur sont étudiants à l'Institut d'études politiques de Grenoble. La présente contribution a été réalisée sous la direction de Pierre Micheletti, professeur associé à l'IEP de Grenoble et ancien président de Médecins du Monde.